

Un pôle médico-social à Bourg Argental : et pourquoi pas ?

Où en sommes-nous ?

Depuis le début de l'année, le cabinet d'étude Diotima a rencontré les professionnels de santé pour écouter leurs attentes concrètes sur le projet de création d'un pôle médico-social sur l'Îlot Paulet. Un **questionnaire** a également été diffusé, qui a recueilli 75 % de participation.

Une première réunion d'échange entre professionnels de santé et élus s'est tenue le 4 juin, au cours de laquelle le cabinet a présenté les 1ères conclusions de son étude ; 25 participants étaient présents.

Qu'est-il ressorti de cette 1^{ère} réunion ?

► **Des éléments de contexte spécifiques au canton de Bourg Argental ont été partagés** en matière d'offre et de demande de soins. Ce qu'il faut retenir :

- Un vieillissement marqué de la population sur le canton de Bourg Argental, dont la **part de personnes âgées de 65 ans est de plus en plus importante** et avoisine 21.6 % (contre 18.9 % sur la Loire et 15.9 % sur la région). La moyenne d'âge sur le canton est de 42.4 ans, elle est plus élevée qu'au niveau départemental (40.7 ans) et régional (38.8 ans).
- Une évolution démographique modérée, mais un solde migratoire positif et un nombre de familles nouvellement installées en croissance sur le canton.
- **Un profil de population plutôt modeste** (revenu fiscal, taux de ménage imposé), **mais une situation globalement meilleure qu'au niveau départemental**.
- Une **densité médicale*** sur le canton de Bourg Argental **proche du niveau régional pour les MG* et les IDE* (en intégrant le centre de soins), mais qui s'avère en deçà pour les dentistes et les MK***. Les cantons limitrophes ne bénéficient pas d'une situation plus favorable.
- Une vraie préoccupation liée à l'âge des MG, des dentistes et des MK : **en 2013, 43 % des MG et un tiers des dentistes ont plus de 60 ans, 20 % des MK auront plus de 55 ans. D'ici 5 ans, il y a lieu de s'attendre à des vagues de départs en retraite.**
- Une mortalité générale élevée, mais des indicateurs de mortalité prématurée* plutôt dans la moyenne.

► **L'exploitation du questionnaire et des rencontres avec les professionnels de santé a permis d'identifier des thématiques prioritaires en matière d'offre de soins**, qui peuvent alimenter une réflexion collective :

- **En matière d'accès aux soins, les préoccupations concernent** : l'accès aux médecins spécialistes (notamment ophtalmologiste, cardiologue), à des psychologues, orthophonistes ; la continuité des soins sur la semaine ou en période de congés ; l'accès aux soins pour les personnes handicapées.
- **En matière de prises en charge spécifiques, il est question** : du suivi pendant et après la grossesse, du suivi du nouveau-né, du maintien à domicile, des soins palliatifs, de la prise en charge des personnes atteintes de perte d'autonomie ou de la maladie d'Alzheimer.

QUELQUES DEFINITIONS...

Les termes suivis du signe * sont définis ci-après :

- **Densité et activité médicale** : la densité médicale est le nombre de professionnels de santé rapporté à 10 000 habitants ; l'activité médicale est le nombre d'actes ou de coefficients moyens par an pour les professionnels de santé d'un canton.
- **Mortalité prématurée** : il s'agit de la mortalité avant 65 ans.
- **Abréviations** :
MG : médecins généralistes
MK : masseur- kinésithérapeutes
IDE : infirmier
PMI : Protection Maternelle et Infantile (gérée par le Conseil général)
SROS ambulatoire : schéma régional d'organisation des soins, pour ce qui concerne les PS libéraux de 1^{er} recours
- **Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)** : Une MSP assure, sur un même lieu, un ensemble de services de santé, principalement des soins de premier recours. Une MSP peut participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales. Les professionnels exerçant en maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux. (Source : article 39 loi HPST).

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude immobilière : Alexandre Manaud (06 75 37 67 98), alexandre.manaud@somival.fr



- ▶ **Pôle de Santé** : un pôle de santé peut être constitué « entre des professionnels de santé, le cas échéant de maisons de santé, de centres de santé, de réseaux de santé, d'établissements de santé, d'établissements et de services médico-sociaux, des groupements de coopération sanitaire, et des groupements de coopération sociale et médicosociale ». Il assure des activités de soins de premier recours, le cas échéant de second recours, et peut participer aux actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire. territoriaux de plusieurs formes.
- ▶ **Projet de Santé** : Le projet de santé présente ce que les professionnels de santé, d'une MSP ou d'un Pôle de Santé, envisagent de faire ensemble au bénéfice de leurs patients sur leur territoire (projet de prise en charge), comment (projet professionnel), et avec qui.

- **En matière de prévention et d'éducation thérapeutique, de nombreuses thématiques sont citées** : l'obésité infantile, la contraception et le suivi gynécologique, l'allaitement, la prévention des jeunes en matière de contraception, IVG, MST, cancer du col, la création d'une école du dos, l'incontinence des personnes âgées, la prévention au travail...
- **En matière de coordination, les besoins évoqués concernent** : la coordination interprofessionnelle pour des cas complexes et des pathologies lourdes, la coordination entre MG et PMI*, la coordination entre professionnels pour la continuité de certains actes (ex: bronchiolite entre MK), la gestion du retour à domicile après hospitalisation, les pansements, la réalisation de bilan et évaluation périodique autonomie, les troubles cognitifs des personnes âgées.

Toutes ces thématiques constituent autant d'axes de travail pouvant faire l'objet d'un **projet de santé***, dans le cadre de la création du pôle médico-social sur l'Îlot Paulet.

- ▶ **Enfin, des échanges ont eu lieu sur l'intérêt du projet de création d'un pôle médico-social sur l'Îlot Paulet, d'où il ressort**
 - ▶ **Que la motivation principale autour du projet concerne l'attractivité** que celui-ci pourrait représenter pour de jeunes professionnels de santé
 - ▶ **Qu'un dispositif de type « Pôle de Santé »***, organisé autour d'une **MSP*** située sur l'**Îlot Paulet**, constituerait une solution adaptée à ce que souhaitent les professionnels de santé ; en effet :
 - **Certains professionnels de santé ou acteurs médico-sociaux souhaiteraient se regrouper dans des locaux plus adaptés à leurs besoins**, et le projet d'installation sur l'Îlot Paulet pourrait être étudié avec eux : c'est le cas de PS de Bourg Argental (dentiste, MK, pédicure podologue, IDE, pharmacien...), de l'ADMR, du Pôle Social et de la PMI ; la Communauté de Communes a également formulé son intérêt.
 - **Certains professionnels de santé ou acteurs médico-sociaux sont disposés à travailler davantage en coopération avec leurs collègues, tout en conservant leur lieu d'exercice actuel** : c'est notamment le cas de certains PS installés sur d'autres communes du canton, ou du Centre de Soins de Bourg Argental (qui pourrait bénéficier de locaux plus grands sur le site de l'EHPAD).
- ▶ Pour l'ensemble des participants, **la présence de MG** au sein de la future structure est une condition indispensable de succès.
- ▶ **Que des établissements tels que le CH d'Annonay ou l'EHPAD de Bourg Argental se déclarent en soutien** d'une démarche qui aboutirait à créer une organisation des soins de 1^{er} recours assise sur un projet de santé.
- ▶ **Que des contacts ont été pris avec les partenaires institutionnels**, ARS et Région : si le canton de Bourg Argental ne fait pas à ce jour partie des zones « fragiles » prioritaires au regard du SROS ambulatoire*, la commune envisage cependant de présenter à l'ARS le projet de santé.
- ▶ **Que les contours du projet sont encore à définir** : accessibilité piétons ? modalités d'installations ? etc.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Les participants ont dans leur grande majorité accepté de participer à une **réunion de travail le jeudi 28 juin, à 20 h30, en salle du Conseil Municipal**. L'objet de cette réunion sera de travailler sur des contours d'un projet de santé, à l'échelle du canton : **l'existence d'un projet de santé conditionne fortement la suite de l'étude...**

Le 28 juin, certains professionnels de santé ont également pris rendez-vous avec le cabinet Somival. pour échanger sur leurs besoins en surface

Site de la mairie de Bourg Argental
www.bourgargental.fr

Jeudi 28 juin, 20 h30, réunion collective en salle du Conseil Municipal de la mairie de Bourg Argental

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude immobilière : Alexandre Manaud (06 75 37 67 98), alexandre.manaud@somival.fr